



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-125427>

Département(s) de publication : **92**

Annonce n° **25-125427**

Travaux

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-125179

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 10/11/2025

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** CENTRE HOSPITALIER VICTOR DUPOUY

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 26950163100015

**Ville :** Argenteuil

**Code postal :** 95107

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 92

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Désamiantage des bâtiments 4 - 5 - 34

**Code CPV principal - Descripteur principal :** 45262660

**Type de marché :** Travaux

**Description succincte du marché :** La présente consultation porte sur l'Opération de Désamiantage des bâtiments 4 - 5 - 34 du Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre.

### Section 4 - Informations rectificatives

- Ajout de clause relative à la modification du GHT à compter du 1er janvier 2026:  
Conformément à la décision de l'ARS d'Ile-de-France, il a été acté que le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers de Nanterre et l'Etablissement Public de Santé Roger Prévot ne relèveraient plus du GHT Sud Val d'Oise - Nord Hauts-de-Seine tel que constitué au moment de la présente consultation, mais d'un nouveau GHT (le GHT 92 Nord) dont la création est fixée au 1er janvier 2026. A cette date, l'établissement support du GHT 92 Nord deviendra le nouveau pouvoir adjudicateur. Dès lors, il est précisé que tous les actes, décisions, notifications et procédures afférents à la présente consultation, intervenants à partir du 1er janvier 2026, relèveront du nouveau pouvoir adjudicateur compétent.

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 12/11/2025